



# CAP locale n°1- Inspecteurs MOUVEMENT DE MUTATION 10 juillet 2012

La CAP locale s'est tenue pour l'examen du mouvement de mutation des inspecteurs Filière Fiscale et Gestion Publique pour le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Rappelons que la CGT Finances Publiques est attachée au principe de l'ancienneté.

Nous avons tenu au travers de la déclaration liminaire à rappeler au Président de la CAPL d'une part les difficultés croissantes rencontrées dans les services, et d'autre part les aspects liés plus particulièrement aux règles de mutation.(ci-dessous la déclaration des élus CGT Finances).

## Déclaration des élus CGT

La CGT Finances Publiques d'Ille-et-Vilaine ne peut pas rester muette quant aux différentes annonces gouvernementales. Nous tenons ici à relayer les inquiétudes de l'ensemble du personnel.

En premier lieu, le gel du point d'indice, va accentuer les difficultés financières rencontrées par certains collègues.

En second lieu, les 2870 emplois supprimés au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État au titre de 2012 seront suivis par d'autres suppressions massives puisque l'on parle de deux emplois supprimés sur trois départs à la retraite.

La situation est déjà très tendue dans bon nombre de services du département.

Le personnel appréhende de nouvelles suppressions au sein de notre Ministère générées par l'augmentation du nombre de fonctionnaires au ministère de l'éducation nationale.

Les conditions de vie au travail se dégradent de jour en jour, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé du personnel.

Nous profitons de cette CAP locale pour attirer l'attention de notre direction sur les difficultés présentes et à venir.

Nous pensons que l'actualité judiciaire de France Télécom, avec les mises en examen pour harcèlement moral de la société elle-même, de son ex-PDG et de deux autres dirigeants doit inciter à une grande vigilance l'ensemble de nos directeurs vis à vis de la santé au travail, de l'organisation des services et des conditions de vie au travail des personnels.

Aujourd'hui, nous examinons le mouvement local de mutation des inspecteurs.

Nous tenons à souligner les principales nouveautés:

- Le taux de prioritaires pour rapprochement est passé de 25% à 50%.
- Le mouvement de mutation intègre deux promotions de liste d'aptitude (2011 et 2012 pour la filière fiscale; 2012 pour la gestion publique) ainsi que les lauréats de l'examen professionnel.
- La combinaison des rapprochements externes au département, et internes à une résidence a bouleversé les règles d'affectation appliquées les années passées dans la filière fiscale.

Les conséquences de ces changements de règles sont les suivantes :

- La nomination sur des postes fixes d'inspecteurs ayant peu d'ancienneté administrative.
- Des inspecteurs ALD 35 ou EDRA n'ont pas pu obtenir de poste fixe malgré une ancienneté administrative plus importante

Ces derniers, qui souhaitent conserver leur affectation DRFIP 35 n'ont pas voulu prendre le risque, en exerçant le rapprochement interne à la résidence de Rennes, de se voir nommer à la DIRCOFI OUEST.

De ce fait, ils se voient primés par des inspecteurs moins anciens, notamment en Pôle Contrôle et Expertise ou en gestion à Rennes.

Nous tenons à vous faire part de leur mécontentement, voire de leur colère suite à ce changement de règles.

De plus, ils sont très inquiets sur leurs possibilités d'obtenir, lors des prochains mouvements de mutation, un poste fixe dans les structures qu'ils souhaitent au sein de la DRFIP 35.

Par ailleurs, la CGT constate à nouveau que pour la filière gestion publique, le critère du profil continue à primer celui de l'ancienneté administrative, et ce, malgré les recommandations nationales de la DGFIP.

**Pour ces raisons, nous ne nous satisfaisons pas de ce mouvement, et les agents, qui s'estiment lésés, encore moins !**

**Compte tenu du sentiment d'injustice ressenti par certains collègues, des dégradations des conditions de travail générées par les suppressions d'emplois et des réorganisations induites, les élus CGT finances publiques voteront contre le mouvement de mutation proposé.**

En réponse aux déclarations liminaires, la direction a renvoyé l'ensemble des sujets généraux au niveau national sans apporter de réponse.

Sur la question des suppressions d'emplois pour les années 2013 à 2015, la Direction a évoqué un volume de suppressions équivalent voire supérieur à celui connu les années.

Sur la comparaison entre la situation faite à la DGFIP et France Télécom, la Direction estime que nous ne sommes pas dans la même situation. En effet, France Télécom a nommé de manière autoritaire des agents à 100 Kms de chez eux, voire sur des métiers complètement nouveaux.

Les élus CGT ont admis qu'actuellement les restructurations de nos services n'étaient pas dans les mêmes proportions .

Cependant, compte tenu des annonces faites par le gouvernement, à savoir la suppression de 2.5% des effectifs pour les ministères jugés non prioritaires, 2954 emplois seraient susceptibles d'être supprimés en 2013 (Selon les éléments du rapport d'activité 2011, les effectifs 2011 s'élevaient à 118 144 emplois équivalents temps plein).

Le président de la CAP locale a rappelé que les missions de la DGFIP seraient maintenues en totalité, et que par conséquent, de nouvelles suppressions de postes s'accompagneraient probablement de nouvelles réformes de structures afin de réaliser les mêmes missions en utilisant moins de moyens humains.

Les élus CGT FINANCES ont fait part de leurs inquiétudes quant aux modalités de mise en œuvre de ces nouvelles suppressions d'emploi.

Nous avons ensuite abordé les mutations des cadres A des filières fiscale et gestion publique.

M. ZOLLER a indiqué que dans le cadre de la convergence des règles de gestion pour 2012, le critère de l'ancienneté administrative était

généralement le principal critère d'affectation.

Il a de plus indiqué que la DGFIP s'était fixé pour objectif, pour les mutations 2013 des cadres A, de ne faire qu'un seul mouvement de mutation commun aux deux filières, rendant ainsi accessible l'ensemble des postes de la DGFIP à tous les inspecteurs, quelle que soit leur filière d'origine, et ce dès 2013.

Il a également rappelé que pour le mouvement actuel, dans la filière fiscale, les affectations se faisaient en fonction de l'ancienneté administrative, puis avec application éventuellement de mesures de gestion (affectation des ALD et EDRA, détachements éventuels). En revanche, dans la filière gestion publique, si l'ancienneté administrative constituait dans la majorité des cas le critère principal d'affectation, il arrivait que d'autres critères soient pris en compte (notamment l'intérêt du service), ce qui a été le cas pour 3 dossiers.

Pour la filière fiscale, M. ZOLLER a indiqué, en réponse au signalement du mécontentement de certains collègues face à l'affectation sur des postes fixes, d'agents ayant très peu d'ancienneté administrative, que ces affectations découlaient de l'application stricte des règles de mutations existantes. En effet, ces agents ont bénéficié du rapprochement interne à la résidence, ce qui leur a permis de primer d'autres agents plus anciens administrativement, mais ne bénéficiant pas de ce rapprochement.

Les élus ont cependant indiqué que cette situation était peu satisfaisante, dans la mesure où, d'une part, des agents expérimentés ne peuvent pas être affectés sur des postes fixes, et d'autre part, d'autres agents, dont l'ancienneté administrative est faible, sont condamnés à rester sur leur poste d'affectation probablement plusieurs années.

**En raison des suppressions d'emplois et des conditions de travail qui se dégradent, la CGT a voté contre les mouvements de mutation proposés.**

**Les élus CGT à la CAP locale :**

Brigitte ELIOT – Bée GRANDAIS – Nelly MEHEUST (experte).